

## CAHIER DES CHARGES VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

### Informations générales

**Intitulé de la mission :** L'ambassade de France au Gabon recherche un/des prestataires « Voyage, séjours et bourses » dans le cadre de l'ouverture d'un lieu de résidence de création contemporaine et de réflexion à Libreville.

**Programme :** FEF 2024 – Lieu de création contemporaine.

**Pays :** Gabon

**Période de la prestation :** d'avril à fin juin 2024.

### 1. Contexte de la mission

L'ambassade de France au Gabon et à Sao Tomé-et-Principe recherche un/des prestataires pour la gestion des voyages, des séjours et des bourses des artistes et formateurs/conférenciers du projet FEF intitulé « Lieu de création contemporaine au Gabon et à STP », et en particulier pour la mise en œuvre de l'ouverture d'une résidence de création contemporaine à Libreville, dans l'ancienne ambassade de France située face au musée national de Libreville.

Ni exposition muséale, ni villa de création, ni centre culturel, ni manifestation visant à développer des propos exclusivement historiques, thématiques ou critiques, ce projet vise à faire émerger une « fabrique » de la création comme un espace créatif, bouillonnant, foisonnant, mettant au cœur de sa raison d'être la rencontre, la mobilité et la liberté de création pour des jeunes artistes africains et français, afin de réinventer ensemble des lieux communs de débats et de création.

Des artistes et des créateurs issus du Gabon, de Sao Tomé-et-Principe, de France, ainsi que d'Afrique centrale et de sa diaspora, seront invités à investir ce bâtiment hautement symbolique. La résidence, une « ambassade des arts » pour le Gabon et Sao Tomé-et-Principe, aura également pour ambition de rayonner au-delà de ses murs, à travers un réseau de structures partenaires à Libreville et à Sao Tomé-et-Principe, par le biais de résidences conjointes. Les résidents seront pleinement intégrés à un espace de rencontre et d'émulation, et ils bénéficieront d'un accompagnement curatorial et technique pour les aider à enrichir et à développer leur pratique créative.

Pendant 2 mois, de mi-mai à mi-juillet 2024, une trentaine de représentants de scènes émergentes dans des disciplines variées des arts visuels et des arts vivants seront invités à poursuivre leur pratique dans les ateliers de la résidence et à partager leurs créations avec le public grâce à des espaces d'exposition en accès libre et à des événements culturels sur place ou hors les murs. En

plus de l'activité de création, une programmation culturelle à destination du plus grand nombre proposera des masterclass avec des invités internationaux, des ateliers de formation, des projections, des visites, des concerts, ou des débats d'idées qui auront lieu sur place ou qui seront hébergés par d'autres espaces culturels de Libreville. Ces rencontres seront l'occasion d'explorer des thématiques liées à l'actualité de l'art, au patrimoine gabonais, santoméen et africain, aux cultures diasporiques, à l'avenir du dialogue entre Afrique et Europe, ou à la création au féminin. Chacun des programmes de la résidence portera une attention particulière à la place des femmes dans le champ de la création, mais également aux questions environnementales, aux actions et aux réflexions qu'elles suscitent.

Cette résidence se décline en trois formats afin de répondre et de s'adapter aux besoins différents des artistes invités et du grand public :

- **Une commande artistique pour 4 artistes invités** à intervenir sur le bâtiment entre fin avril et mi-mai, avant la période de résidence.
- **Une résidence de création pour 26 artistes** sélectionnés, de 5 semaines, destinée à la réalisation d'un projet sur place, soit conçu spécifiquement pour le lieu et son contexte, soit pour faire aboutir une recherche antérieure. Les créations resteront exposées jusqu'à la fin du programme. L'ensemble des 26 artistes invités seront présents du 20 mai au 23 juin. Pendant ces 5 semaines, se déroulera la résidence de production artistique, essentiellement dédiée aux arts visuels, et pendant laquelle les artistes installeront leur lieu de travail sur le site de l'ancienne ambassade de France et réaliseront des œuvres ou des accrochages in situ au sein de ce site (espaces intérieurs et extérieurs inclus ; le hors les murs est possible en restant dans le quartier environnant). Pendant cette période se déroulera également un programme d'intervention d'une dizaine de professionnels de différents domaines de l'art et de la culture qui se relayeront pour venir rencontrer les artistes et animer des discussions et des ateliers de formation sur leurs sujets de spécialité.
- **Une ouverture destinée au grand public** de Libreville du 24 juin au 14 juillet 2024. A l'issue de cette période de résidence, un week-end d'inauguration célébrera le travail réalisé par les artistes qui quitteront alors les lieux. Débutera ensuite, la deuxième phase d'activité du site, qui sera dès lors ouvert au public et qui sera investi par un programme événementiel davantage orienté vers les arts vivants (concerts, danse, arts oratoires, art culinaire, défilés de mode, jeux vidéo...), de même que par un programme orienté vers différents publics : familles (pour les ateliers créatifs) ou professionnels (pour les ateliers de concertation), le jeune public et le public féminin.

**La programmation culturelle et artistique prendra la forme suivante :** des événements festifs qui incluent aussi des concerts, des expositions, des restitutions du travail des artistes invités sous différentes formes, ainsi que des visites avec des médiateurs culturels et des créneaux de découverte dédiés spécialement aux étudiants et aux scolaires + des ateliers créatifs dédiés aux plus jeunes et aux familles + des soirées de projections mêlant cinéma, documentaire et art vidéo suivies de débats d'idées sur les thèmes de l'actualité de l'art, du patrimoine gabonais et africain, des diasporas, de l'avenir du dialogue entre Afrique et Europe ou de la création au féminin + une programmation hors les murs avec des structures culturelles partenaires.

L'ensemble des activités et des programmes, tant dans les arts vivants que dans les arts visuels, sera fédéré par la thématique du dialogue interculturel.

Cette résidence artistique s'inscrit dans les tissus culturels des régions de Libreville et de Sao Tomé-et-Principe en y impulsant une dynamique à part. Point de ralliement des artistes, des amateurs, des curieux et du plus grand public, elle a pour ambition de diffuser la création qui aura lieu sur

place et de partager l'envie et le plaisir de créer pendant la durée du programme, mais aussi sur le long terme.

## **2. Les acteurs du projet**

Le projet est géré sous la responsabilité de l'ambassade de France au Gabon et à Sao Tomé-et-Principe et se déroule sous la coordination générale de l'agence d'ingénierie culturelle française Manifesto, désignée comme AMO. Il attestera du service-fait de la prestation.

L'AMO dispose de la coordination générale du projet et en particulier de la responsabilité de l'accompagnement artistique des artistes, de la définition de la stratégie et du plan de communication, du suivi de l'agence de graphisme, du suivi de la mise en œuvre des actions de communication et du suivi de l'opérateur opérationnelle et logistique de la résidence et de l'opérateur séjour et voyage.

Le prestataire chargé de la gestion des voyages, des séjours et des bourses des artistes et formateurs/conférenciers sera amené à travailler avec les autres opérateurs du projet en charge des notamment de la gestion opérationnelle et logistique du projet.

## **3. Cahier des charges**

Le prestataire s'engage à mettre à disposition ses équipes et assure la gestion des voyages, des séjours et des bourses des artistes et formateurs/conférenciers pour garantir le bon fonctionnement du projet, en lien avec l'AMO.

Le prestataire doit avoir un vif intérêt du secteur artistique et créatif, et doit être capable de superviser, coordonner et gérer l'ensemble des aspects logistiques, administratifs et opérationnels liés au séjour des artistes et des intervenants extérieurs. L'opérateur doit être désireux de travailler en étroite collaboration avec les artistes, les intervenants internationaux et les autres prestataires.

L'opérateur dispose de budgets dédiés pour chacune des missions, charge à lui de proposer à l'ambassade de France au Gabon et à Sao Tomé-et-Principe la meilleure proposition technique afin d'atteindre les résultats recherchés par le projet.

### **LOT 1 – Bourse et per diem des artistes résidents au Gabon**

Le prestataire aura la charge de délivrer sur un budget dédié de **50 000€ TTC maximum frais gestion compris** :

- Une bourse de production (3000€), une bourse de résidence (1500€) et un per diem (1750€ environ) pour 2 artistes résidents au Gabon
- Une bourse de production (3000€) et un per diem (1750€ environ) pour 7 artistes résidents au Gabon

Les bourses et per diem devront être versées sur le compte bancaire personnel de l'artiste, en trois fois :

- 1<sup>ère</sup> tranche - 20% - 7 à 15 jours avant le début de la résidence sur présentation de la note d'intention de l'artiste.
- 2<sup>ème</sup> tranche – 60% - sur présence effective de l'artiste au terme de la première semaine de résidence.

- 3<sup>ème</sup> tranche - 20% - sur présence effective de l'artiste et 7 à 15 jours avant la fin de la résidence.

#### **LOT 2 – Bourse, per diem, voyage des artistes résidents sur le continent Africain**

Le prestataire aura la charge de délivrer sur un budget dédié de **91 100€ maximum frais gestion compris** :

- Une bourse de production (3000€), une bourse de résidence (1500€), un per diem (1750€), un billet d'avion A/R, une assurance (rapatriement, santé, responsabilité civile) pour 3 artistes résidents à Sao Tome et Principe.
- Une bourse de production (3000€), une bourse de résidence (1500€), un per diem (1750€), un billet d'avion A/R, une assurance (rapatriement, santé, responsabilité civile) pour 2 artistes résidents au Sénégal (1), au Tchad (1) mais n'ayant pas besoin de visa.
- Une bourse de production (3000€), une bourse de résidence (1500€), un per diem (1750€), un billet d'avion A/R, un visa, une assurance (rapatriement, santé, responsabilité civile) pour 4 artistes partant de Kinshasa (2), Accra (1), Johannesburg (1).

Les bourses et per diem devront être versées sur le compte bancaire personnel de l'artiste, en trois fois :

- 1<sup>ère</sup> tranche - 20% - 7 à 15 jours avant le début de la résidence sur présentation de la note d'intention de l'artiste.
- 2<sup>ème</sup> tranche – 60% - sur présence effective de l'artiste au terme de la première semaine de résidence.
- 3<sup>ème</sup> tranche - 20% - sur présence effective de l'artiste et 7 à 15 jours avant la fin de la résidence.

#### **LOT 3 – Bourse, per diem, voyage des artistes résidents en France**

Le prestataire aura la charge de délivrer sur un budget dédié de **60 000€ maximum frais gestion compris** :

Une bourse de production (3000€), une bourse de résidence (1500€), un per diem (1750€), un billet d'avion A/R, un visa, une assurance (rapatriement, santé, responsabilité civile) pour 8 artistes résidents en France.

Les bourses et per diem devront être versées sur le compte bancaire personnel de l'artiste, en trois fois :

- 1<sup>ère</sup> tranche - 20% - 7 à 15 jours avant le début de la résidence sur présentation de la note d'intention de l'artiste.
- 2<sup>ème</sup> tranche – 60% - sur présence effective de l'artiste au terme de la première semaine de résidence.
- 3<sup>ème</sup> tranche - 20% - sur présence effective de l'artiste et 7 à 15 jours avant la fin de la résidence.

#### **LOT 4 – Honoraires, per diem, voyage des intervenants/conférenciers**

Le prestataire aura la charge de délivrer sur un budget dédié de **43 000€ maximum frais gestion compris** :

Des honoraires (1500€), un per diem (€), un billet d'avion A/R, un visa, une assurance (rapatriement, santé, responsabilité civile) pour 10 intervenants résidents principalement en France ou à l'étranger (Tapei, New York)

Les honoraires devront être versées sur le compte bancaire de l'intervenant à la fin de sa mission sur présentation d'un rapport de mission.

Le per diem devra être délivré le jour du départ ou de l'arrivée de l'intervenant.

#### **4. Modalités de mise en œuvre**

Le prestataire devra proposer des solutions de paiement fiable et précise par virement bancaire sur le compte dédié de l'artiste ou de l'intervenant, ou en cas d'absence de compte bancaire par chèque au porteur ou toute autre solution (carte prépayée etc.). La note méthodologique du prestataire précisera la solution préconisée pour chacun des lots.

Le prestataire aura la charge de réaliser les demandes de visa via E-visa et de prendre en charge à l'arrivée comme au départ à l'aéroport les artistes jusqu'à leur lieu d'hébergement situé à proximité de l'ancienne ambassade de France. Les lettres d'invitation seront transmises par l'ambassade de France au Gabon.

Le prestataire devra assurer la prise de contact logistique avant leur arrivée avec les artistes afin de leur indiquer les conditions d'accueil (sécurité, alimentation, climat etc...) au Gabon et leurs modalités de prise en charge logistique et financière en lien avec l'AMO. La prise de contact devra être opérée en français, en anglais ou en portugais suivant la langue d'usage de l'artiste ou de l'intervenant.

Le prestataire aura la charge de d'assurer le lien avec l'hébergeur (hôtel) directement contracté par l'ambassade et de réserver les chambres conformément au contrat cadre passé entre l'ambassade et l'hébergeur et suivant les dates d'arrivée et de départ des artistes.

Le prestataire aura la charge des coûts (bourses, honoraires, billets d'avion, visas, assurances, transport, etc...) et sera remboursé service-fait sur présentation des justificatifs et d'une facture globale ou partielle. Il devra donc s'assurer de disposer de la trésorerie suffisante pour la mise en œuvre. Le cas échéant, sa note méthodologique doit proposer une solution alternative ou un échancier des mises en paiement lui permettant la mise en œuvre de la mission.

#### **5. Durée et format de la mission de prestation**

Le contrat de prestation de services débutera le 5 mai 2024, ou au plus tard à la date de signature du contrat, et prendra fin au 30 juin 2024 au plus tard.

La prestation sera répartie en 3 phases

Entre le 05 et le 21 mai (dates indicatives)

- Mise en route des contrats et séjours des artistes et intervenants (réservation etc ...)

Entre le 21 mai au 20 juin (dates indicatives)

- Paiement des bourses (tranches 2 et 3) et des honoraires des intervenants

Entre le 20 juin et 30 juin (dates indicatives)

- Organisation du départ des artistes et production des rapports administratifs et financiers.

Les dates sont indicatives et peuvent être modifiées selon impératifs.

## **6. Modalités de paiement**

Le règlement de la prestation sera effectué, par virement bancaire, conformément au devis fourni par le prestataire

Le règlement sera opéré en plusieurs tranches, service-fait sur présentation des factures en bonne et due forme et de livrables attestant le service-fait.

## **7. Profil du prestataire**

Les experts missionnés par le prestataire devront présenter les qualifications et expériences suivantes :

- Avoir de l'expérience dans l'organisation et la mise en œuvre d'événements culturels.
- Avoir de l'expérience dans l'agrégation de prestataires multiples pour assurer la réussite d'un événement.
- Avoir de l'expérience dans l'organisation de séjours et voyage.
- Avoir de l'expérience dans l'organisation et la négociation impliquant des artistes, des experts, des fournisseurs, des prestataires.
- Avoir d'excellentes compétences en communication sur les plans interpersonnel et interculturel.
- Avoir la capacité de s'adapter et de répondre rapidement et efficacement aux priorités changeantes.
- Disposer des capacités financières suffisante à la mise en œuvre de la mission.

## **8. Durée de la mission**

La mission démarre à la signature du contrat idéalement prévu au 5 mai 2024, et se termine au plus tard au 30 juin 2024

## **9. Informations pratiques et contractuelles**

Le présent cahier des charges reprend un certain nombre de dispositions administratives et contractuelles, à savoir :

### **Politique de rémunération**

L'expert devra présenter des factures sur service fait accompagnées des livrables et justificatifs demandés au contrat.

Tous les documents doivent être fournis en un original et deux copies.

### **Politique de remboursement des « frais d'achat et de mise en œuvre sur budget dédié »**

Les frais engagés seront reversés directement au prestataire désigné sur la base d'une facture globale ou partielle de la mission et des justificatifs correspondants (billet d'avion, bordaux d'embarquement, facture d'hébergement, copie des visa, reçu de visa, facture du prestataire contracté acquitté etc.) et à définir au moment de la contractualisation.

Les frais non engagés ou non justifiés à la date prévue de la fin de mission, ne seront pas dûs.

L'engagement des frais suppose en tout état de cause une validation préalable du devis détaillé du prestataire par l'ambassade de France au Gabon.

L'ambassade de France au Gabon se réserve le droit de ne pas rembourser des dépenses si aucune décision d'engagement n'avait été validée préalablement.

#### **TVA :**

Pour les prestataires basés en France, la TVA est non applicable au regard des articles 259-1 et 262-1 du CGI.

### **10. Proposition financière**

La proposition financière devra être la plus détaillée possible et indiquera :

- le coût des frais de gestion pour la mise en œuvre administrative et financière des budgets dédiés.
- le coût global de la mission de prestation.

Il est attendu une offre financière par lot dissocié.

La proposition financière ne pourra pas excéder le montant TTC indiqués par lot :

LOT 1 – Bourse et per diem des artistes résidents au Gabon : 50 000€ TTC, frais de gestion compris.

LOT 2 – Bourse, per diem, voyage et séjour des artistes résidents en Afrique : 91 100€ TTC, frais de gestion compris.

LOT 3 – Bourse, per diem, voyage et séjour des artistes résidents en France : 60 000€ TTC, frais de gestion compris.

LOT 4 - Bourse, per diem, voyage et séjour des intervenants/conférenciers : 43 000€ TTC frais de gestion compris.

Les budgets transiteront et seront mis en œuvre par le prestataire. Ils comprennent toutes les prestations nécessaires à la mise en œuvre des actions concernées, ainsi que les frais de gestion.

L'impact éventuel de la fluctuation des billets d'avion sera traité par voie d'avenant.

### **11. Analyse de l'offre**

L'offre sera analysée au regard des critères suivants :

- Qualité et pertinence de la proposition d'intervention et des profils d'expert au regard des objectifs attendus : 50%
- Pertinence de la proposition financière : 30%
- Compréhension de la mission : 20%

L'ambassade de France au Gabon se réserve le droit de :

- Déclarer la consultation sans suite ;
- Négocier avec un ou deux candidats mieux-disants ;
- Demander des renseignements complémentaires qui devront être fournis dans les 48h00 sous format électronique.

- D'attribuer un lot par prestataire ou l'ensemble des lots à un même prestataire

Les candidats devront être immédiatement disponibles pour réaliser la mission à compter de la signature du contrat et s'assurer de leur disponibilité de trésorerie.

## 9. Envoi de candidature

Le dossier de candidature des prestataires intéressés par la présente mission devra obligatoirement comporter les six éléments suivants :

1. Une présentation du prestataire et des projets similaires sur lesquels il a eu à travailler ;
2. Un curriculum vitae des experts sous format PDF nommé « Prénom NOM –CV» d'une page maximum, ainsi qu'une copie des diplômes mentionnés dans le CV ;
3. Les certificats d'employeurs ou copies signées des contrats de consultance ou de travail attestant de l'expérience professionnelle ;
4. Une proposition technique et méthodologique détaillée notamment sur la méthodologie de mise en paiement des bourses et sur les process de validation des réservations avec l'ambassade.
5. Une proposition financière détaillée sur la base du modèle proposé précisant au maximum les prestations (prix unitaire, quantité, frais de gestion) ;
6. Un document attestant du statut juridique du prestataire ;
7. Un RIB.

Le dossier de candidature complet, sous format électronique, devra parvenir **au plus tard le 27 avril 2024 (00h00 Libreville)**, à l'adresse suivante : [edwige.sauzon-bouit@institutfrancais-gabon.com](mailto:edwige.sauzon-bouit@institutfrancais-gabon.com), copie [audrey.ebibie@diplomatie.gouv.fr](mailto:audrey.ebibie@diplomatie.gouv.fr)

Les soumissions reçues après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus ne seront pas considérées.

Un mail de confirmation sera envoyé à chaque réception de candidature. A l'issue de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le ou les deux premiers soumissionnaires les mieux disant.

Pour tout complément d'information, veuillez prendre attache avec Edwige SAUZON-BOUIT, Directrice déléguée de l'Institut français du Gabon et attachée culturelle à l'ambassade de France de Gabon par mail : [edwige.sauzon-bouit@institutfrancais-gabon.com](mailto:edwige.sauzon-bouit@institutfrancais-gabon.com)



## ANNEXE 1 MODELE DE PROPOSITION FINANCIERE

Client : Ambassade de France au Gabon

Objet : Offre financière pour le une prestation de gestion des séjours, voyage, honoraires et bourses des artistes et conférencier intervenant dans un lieu de résidence de création contemporaine et de réflexion à Libreville – LOT N° 1 : Bourse et per diem des artistes résidents au Gabon

Désignation	Coût unitaire en Fcfa ou en € (suivant la localisation du prestataire)	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'unité	Total en Fcfa ou en € (suivant la localisation du prestataire)
Allocation de bourse de production	3000€	9	1	<b>27 000€</b>
Allocation de bourse de résidence	1500€	2	1	<b>3 000€</b>
Per diem	50€	7	35	<b>12 250€</b>
Assurances	0	0	0	0
Billets d'avion	0	0	0	0
Visa	0	0	0	0
Accueil aéroport (A/R)	0	0	0	0
<b>Sous-total Prestation</b>				<b>42250€</b>
Frais d'ouverture et de gestion du dossier / ou % de frais de gestion au regard du montant des prestations	...	...	...	...
Imprévus	...	...	...	...
....				
<b>Sous-Total Gestion</b>	...	...	...	...
<b>TOTAL HT</b>				...
<b>CSS</b>				...
<b>TVA</b>				...
<b>TOTAL TTC</b>				...